

canadiens entreront dans la voie qu'il vient de leur tracer.

L'emprunt pontifical est tellement en faveur aux États-Unis que tous, catholiques et protestants, veulent y prendre part. Un journal de Philadelphie vient de publier une liste de souscription qui s'élève à près de 150 000 piastres.

Cette somme a été souscrite depuis le 20 jusqu'au 25 du mois dernier, et les plus grandes maisons commerciales y figurent chacune pour un montant considérable. Elles croient n'avoir rien à craindre à placer leurs fonds dans cette spéculation; elles sont, au contraire, persuadées de l'excellence d'un tel placement. Si dans l'espace de cinq jours les souscriptions se sont élevées à une aussi forte somme, il est à espérer qu'avant peu, elles réaliseront un fort capital. Un tel commencement du moins fait présager beaucoup.

Nous apprenons avec plaisir qu'à Montréal surtout, on se montre très empressé à souscrire et que déjà plusieurs commerçants sont engagés pour des sommes considérables. Puisse leur exemple être suivi par tous ceux de nos concitoyens qui ont des capitaux à placer. La libéralité des peuples envers le père commun des fidèles contribuera sans doute à adoucir l'amertume de son cœur, et à rendre chaque jour moins cuisantes les peines que lui apportent la révolution et les souverains qui l'appuient.

Dernièrement encore, le ministre des affaires étrangères en France, a adressé une dépêche au gouvernement romain pour lui rappeler que l'échéance fixée par la convention du 15 septembre approchait. De plus, il a eu la délicatesse de lui rappeler que cette date est irrévocablement fixée et que l'Empereur était décidé à exécuter ses engagements en retirant ses troupes au jour désigné. Il ajoute que Napoléon III laissait au Saint Siège à s'entendre avec le gouvernement italien tant pour les affaires financières relatives à la dette des provinces annexées à l'Italie, que pour les affaires politiques. — Quelle dérision! Vouloir contraindre le chef de l'Église à aller au-devant de la révolution pour lui proposer des accommodements! Dans quel profond aveuglement tombent ceux que Dieu livre à leur orgueil.

Un traité de paix vient d'être conclu à Prague entre la Prusse et l'Autriche. Considéré sous tous les rapports possibles, ce traité est une injustice criante; il n'est rien autre chose que la consécration du droit du plus fort. Cet acte arbitraire que tous les vrais catholiques déplorent amèrement a été dicté ou plutôt commandé par l'Empereur des Français!

Désormais la Prusse dominera l'Allemagne, pendant que l'Autriche amoindrie, vaincue, épuisera en silence la coupe des humiliations. La révolution triomphe en Prusse et en Italie; le parti de l'ordre est enchaîné et réduit à l'impuissance par ceux que la Providence a chargé du gouvernement du monde.

Comment ne pas craindre pour le sort de la vieille Europe, quand on la voit confiée à des princes qui rejettent tout enseignement divin pour ne suivre que leurs caprices et les inspirations d'un esprit pervers!

CORRESPONDANCE.

Apiculture.

ABEILLES.

Monsieur le Rédacteur,

Le terrain sur lequel sont assises les ruches de M. Thomas Valiquet, est d'à peu près un demi-arpent en tout sens. Les ruches au nombre d'à peu près cent, sont placées sur cinq lignes droites, espacées d'environ dix-huit pieds. L'espace entre chaque ruche est d'environ trois pieds entre elles. Dans chaque rangée il y a à peu près vingt ruches. J'ai remarqué que l'entrée de chaque ruche est placée de manière à faire face au soleil de huit à neuf heures.

M. Valiquet a planté des arbres de basse taille dans chaque rangée. Ils sont à environ dix à douze pieds les uns des autres; presque tous ces petits arbres sont des pommiers de Sibérie. J'ai remarqué quelques cerisiers de basse taille. Lorsqu'un essaim laisse une ruche, il se pose presque invariablement à l'une des branches de ces arbres. Le peu d'élévation des branches des arbres, laisse une grande facilité pour mettre le nouvel essaim dans une ruche. De grands arbres seraient une nuisance à l'appropriation d'un grand nombre d'essaim, car il deviendrait difficile de s'emparer d'un essaim arrêté sur une branche élevée. Les petits arbres ont un double avantage. Ils diminuent la force du vent qui, lorsqu'il est impétueux, renverse les ruches ou arrête le vol des abeilles. Les fleurs printanières de ces arbres deviennent utiles aux abeilles, au printemps lorsque les fleurs sont encore rares dans les champs.

Le terrain sur lequel sont les ruches est une prairie, fauchée soigneusement tous les quinze jours. Il arrive quelquefois dans l'essaimage que la reine du nouvel essaim tombe sur le sol. Si le foin était long, on pourrait en s'emparant de l'essaim, ou ne pas voir la reine, ou la fouler aux pieds. La pratique a fait connaître qu'un essaim sans reine ne demeure pas en repos, il retourne d'où il vient, ou il est perdu.

RUCHES.

Dès qu'on a choisi l'emplacement où l'on veut faire séjourner les abeilles, il faut s'occuper des ruches. Il y a un grand nombre de ruches de formes diverses; depuis l'arbre creux jusqu'à la ruche la plus perfectionnée. Dans la pratique, M. Valiquet a essayé plusieurs ruches de formes plus ou moins compliquées, plus ou moins dispendieuses. Il a fini par en faire une qu'il trouve bien appropriée à notre climat. Je laisse ici la parole à ce monsieur. On en sentira l'avantage.

« On appelle ruche, un vaisseau pour loger les abeilles réduites à l'état de domesticité. Du moment qu'on a voulu s'approprier le travail des abeilles, on a senti la grande influence de la forme des ruches et de leur capacité eu égard à la prospérité et au travail des abeilles. Je ne fatiguerai pas le lecteur par la longue énumération du nombre prodigieux de ruches que l'on a inventées et fabriquées chez toutes les nations. Il faut réserver ces détails pour une histoire de l'apiculture. Je passe donc de suite à ma ruche en paille appelée "Ruche de la fermière canadienne" et pour la confection de laquelle j'ai obtenu une patente du Gouvernement, en date du 31 janvier 1866.

« On est unanime, à très peu d'exceptions près, à reconnaître que les ruches en paille sont préférables à celles fabriquées en bois. Il est incontestable en effet qu'elles sont plus fraîches en été, et moins froides en hiver, parce que la paille est un corps mauvais conducteur de la chaleur. Les ruches en paille admettront donc moins les grandes chaleurs de l'été, et par contre la chaleur des abeilles y sera mieux conservée dans le temps froid de